

Présentation du bilan d'un an du Gouvernement bruxellois

## En matière d'Economie et d'Emploi, des lignes politiques ont bougé

En poste depuis 1 an, Didier Gosuin a, dès l'entame de son mandat, mis sur les rails différents chantiers en vue de booster l'économie bruxelloise au profit de la création de richesses et d'emplois dans notre Région. Plusieurs lignes ont bougé sur des politiques qui n'ont plus été modifiées depuis plusieurs années.

### Des compétences qui balayent les clivages institutionnels

Le paradoxe bruxellois veut que Bruxelles soit à la fois une région économiquement riche mais avec un taux de chômage important principalement chez les jeunes. Pour relever ce défi social, il fallait associer compétences régionales et communautaires. C'est l'objectif de la Stratégie 2025, véritable feuille de route ambitieuse et audacieuse pour les dix prochaines années.

Tout d'abord, le Ministre Didier Gosuin s'est attelé à offrir une perspective d'avenir aux jeunes bruxellois, priorité absolue de ce Gouvernement.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la **Garantie pour la Jeunesse** permet de **lutter contre le chômage des jeunes et d'améliorer leurs compétences** afin de trouver un emploi. Le taux de chômage des jeunes atteint 24% en juin 2015 contre 26,6% l'année passée.

L'objectif est clair : révolutionner la politique de l'emploi et opérer un changement profond dans la façon d'approcher les jeunes et de les accompagner vers l'emploi. Concrètement, chaque jeune qui vient s'inscrire chez Actiris est pris en charge directement. Il se voit proposé, en fonction de ses besoins, l'une des 3000 formations, l'un des 2000 stages ou des 1000 emplois.

Afin de renforcer ce dispositif, la création d'une **ordonnance « Stages »** a également été prévue. Il s'agit d'un premier pas dans la remise à plat de l'ensemble des dispositifs de stages et formations en entreprise. L'objectif est d'abord d'élargir les conditions d'accès au stage de transition en entreprise, ensuite de créer un véritable stage de première expérience professionnelle.

Autre chantier important, **l'évaluation des 9.945 postes ACS** qui a été entamée conformément à la Déclaration de Politique Générale. Cette mesure représente 192 millions d'euros, soit près de 63% du budget emploi, plus de 5% du budget total de la Région, hors moyens liés à la 6e réforme de l'état.

L'objectif n'est pas de supprimer les ACS, mécanisme indispensable à l'insertion socioprofessionnelle d'un public plus fragilisé, mais bien de les réorienter en vue d'en faire une véritable politique d'insertion sur le marché d'emploi.

Le Gouvernement bruxellois a approuvé de nouvelles dispositions administratives : fin du transfert automatique de poste ACS entre employeur, prise à charge de l'employeur de 5% du salaire (130 €/mois pour un poste universitaire) et durée d'inoccupation d'un poste ACS n'excédant pas les 6 mois prescrits.

### **La compétence Economie**

L'objectif poursuivi par les politiques économiques est d'offrir un environnement favorable au développement et à la création d'entreprises à Bruxelles. Cette volonté se traduit notamment par le chantier de **rationalisation des structures économiques** en Région bruxelloise qui occupe une place importante dans la Stratégie 2025.

Celui-ci a démarré fin 2014 et a fait l'objet d'une étude dont les résultats permettront au Ministre Didier Gosuin de présenter les lignes de la réforme et un échéancier précis dès la rentrée de septembre.

La **réforme des subsides facultatifs**, autre chantier qui contribue à créer un cadre favorable à la croissance économique, a été entièrement finalisée et est d'ores et déjà d'application. La procédure d'octroi de ces subsides facultatifs a été largement modifiée. Des règles claires et transparentes sont publiées. Des thématiques spécifiques ont été arrêtées et le focus est mis sur les projets « innovants » pour un impact plus important. Ces dispositions permettent une vue claire sur les actions menées, des économies d'échelle mais également un rapprochement entre les structures.

Le gouvernement de ce jeudi 16 juillet vient d'accorder le premier dossier et a attribué la somme de 265.000€ à l'ICHEC pour la réalisation d'une dizaine d'actions afin de booster l'esprit d'entreprendre.

## Une 6<sup>e</sup> réforme de l'état énergivore

Cette première année de mandature fut aussi le cadre d'un transfert délicat de compétences lié à la **6e Réforme de l'Etat**, dont l'impact est particulièrement important pour les politiques de l'emploi.

De **nombreuses incertitudes** planent encore sur un certain nombre d'aspects et leurs conséquences juridiques et budgétaires. En découle d'ores et déjà un **travail législatif conséquent**, la nécessité d'un suivi budgétaire précis mais aussi l'importance d'une concertation structurée avec les deux autres Régions et le niveau fédéral dans une logique de fédéralisme de coopération au bénéfice des travailleurs, des chercheurs d'emploi et des entreprises.

Dans ce cadre, une série de dispositifs transférés en matière d'accès à la profession, cartes professionnelles, congé-éducation payé ont été bruxellisés, de nouveaux collaborateurs ont été accueillis et les titres-services ont été maintenus à l'identique pour 2015. Un protocole d'accord a été signé avec les deux autres Régions et le cahier des charges nous permettant de gérer les Titres-Services bruxellois dès janvier 2016 a été lancé.

Tous les chantiers entamés contribuent à opérer des modifications structurelles dans les politiques d'Economie et d'Emploi. Et toutes ont été le fruit d'un large consensus au sein de la majorité du gouvernement sans pour autant impacter négativement le contexte socio-économique de la Région. Au contraire, nous sommes actuellement dans un cercle vertueux où les chiffres du chômage ne cessent de baisser.